

SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

JUDO

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Consacrer au minimum :

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire (le cumul de disciplines différentes, les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération)
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (7^e à 11^e)

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Appartenir au cadre national (Espoirs ou juniors)
 - Ou au cadre cantonal (écoliers)
 - Ou atteindre le ranking nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels selon liste de la FSJJ
 - Ou être finaliste (deux premiers rangs) du championnat neuchâtelois individuel
2. Dès 11 ans, être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Enseignement post-obligatoire

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Appartenir au cadre national (Espoirs ou juniors)
 - Ou faire partie d'un centre régional de performance reconnu par la FSJJ et atteindre le ranking nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels selon liste de la FSJJ
2. Obtenir un préavis favorable du département technique de l'ANJ
3. Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Références

Attestation de l'Association Neuchâteloise de Judo (ANJ)
Liste de la FSJJ
Liste et classement de l'ANJ

Remarques

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.